

**Copies :**

- \*Communauté d'Agglomération Métropole Rouen Normandie
- \*Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
- \*Troyes Champagne Métropole
- \*Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- \*Communauté d'Agglomération Est Ensemble
- \*Communauté d'Agglomération de Pau Pyrenées
- \*Métropole du Grand Nancy
- \*Agglopolys - Communauté d'Agglomération de Blois
- \*Saint-Étienne Métropole
- \*CA Clermont Communauté
- \***Chloé BEAUVALLET** – Présidente Directrice Générale SITEL FRANCE

**Lettre ouverte**

Monsieur Marc DAYRIES  
DRH  
Groupe SITEL FRANCE  
50-52 Boulevard Haussmann  
75009 Paris



**DOUBLE  
PRIME  
ENERGIE**

**La Direction se doit de par ses responsabilités sociales et écologiques de donner aussi un coup de pouce à ses salariés.**

**Réf. : 22112021**

**Objet :** Demande Doublement Prime Energie

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Nous souhaitons par la présente attirer votre attention sur l'effort consenti cette année par l'ensemble des effectifs de production et du personnel de structure des sites SITEL en France.

En effet, les salariés de l'entreprise ont produit d'énormes efforts tant sur les objectifs à atteindre avec l'utilisation d'heures supplémentaires, une souplesse dans les amplitudes horaires pour faire face aux volumes d'appels, une exigence sur la qualité pour nous démarquer du secteur très concurrentiel qui est le nôtre, ceci afin de conserver des marges opérationnelles qui permettent de maintenir l'Entreprise à flots.

En résumé, les forces vives de l'Entreprise ont répondu présentes pour garantir la continuité d'un service de qualité à tous nos Clients tout au long de cette année 2021, dont le caractère exceptionnel n'est plus à démontrer. Les mesures de crise ont nécessité de toutes et tous une adaptabilité et une réactivité sans précédent, gage d'implication et de motivation de tous les personnels et ceci dans un contexte difficile et nouveau pour certains avec la mise en place nécessaire du Télétravail.

A l'été 2021, après des négociations annuelles difficiles, vous avez consenti à une augmentation des rémunérations de 30€ et 20€ bruts par mois sur les catégories employés et agents de maîtrise, augmentation de salaire qui ne s'était plus produite depuis 2015 pour les sites ex-ACTICALL et 2011 pour les sites ex-SITEL historiques, avant fusion en 2019.

Les Organisations Syndicales, dans leur grande majorité, ont accueilli favorablement cette action avec un risque et une alerte répétés plusieurs fois à savoir l'augmentation du SMIC 2021 prévue initialement pour 2022. Cette augmentation ayant eu lieu en octobre 2021, celle-ci est venue gommer en grande partie les NAO 2021 puisque la plupart des salariés du Groupe sont au SMIC. Conséquence également, les salaires de la branche des Prestataires de services et du secteur étant anormalement bas, les 4 premiers coefficients de la CCN ont donc été « englobés ».

Les annonces faites par le 1<sup>er</sup> Ministre, Monsieur CASTEX, en octobre sur la mise en place d'un « chèque énergie » n'apporteront qu'un léger effet sur les rémunérations et la question du « reste à vivre et à charge » continue de se poser pour une grande majorité des salarié(e)s de notre entreprise. Bref, vous le comprendrez, les Partenaires Sociaux sont inquiets de la situation de nos collègues, quel que soit leur statut.

C'est pourquoi, les Organisations Syndicales CFTD, FO, CGT et CFTC vous demandent, à travers le dispositif de prime défiscalisée **de compléter le coup de pouce du Gouvernement** sur le sujet du coût de l'énergie qui impactent tous les salariés en France et de doubler le chèque Energie en versant également une prime exceptionnelle de 100 euros.

Sachant l'intérêt et l'attention que vous porterez à cette demande, nous restons à votre disposition et vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations sincères.

**GUY DELATOUR**  
DSC CFTD

**CAROLINE MANSUY**  
DSC CGT

**DAVID GERARD**  
DSC CFTC

**FREDERIC ADELAIDE**  
DSC FO

**C'est en tout point et, en responsabilité, la demande des partenaires sociaux de l'Entreprise**